

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 003-5697/19/BM

■ **Attribution d'une subvention au profit du Stade Marseillais Université Club pour l'organisation de la Coupe du Monde juniors VTT 2019 et de la Coupe de France VTT 2019 Open et Elite - Approbation d'une convention d'objectifs**
MET 19/10326/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive correspond à l'accueil et au soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international » et de « la dimension européenne et/ou mondiale participant à la promotion sportive et au dynamisme du territoire métropolitain et de son institution ».

Le Stade Marseillais Université Club (SMUC) a pour objet de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives, pour le plus grand nombre, orientées notamment vers la compétition au plus haut niveau. A ce titre, le SMUC organise un événement Vélo Tout Terrain (VTT) qui comprend la Coupe du Monde juniors VTT 2019 et la Coupe de France VTT 2019 Open et Elite.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 avril 2019

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'association SMUC afin de soutenir cet événement de renommée internationale, qui se déroulera du 29 au 31 mars 2019, en présence des meilleurs vététistes nationaux et internationaux.

Cette manifestation, ouverte au public, sera organisée sur trois journées durant lesquelles 1500 coureurs issus de 90 équipes, dont 20 étrangères, concourront pour obtenir des points pour le classement international.

La concomitance d'une Coupe du Monde Juniors VTT et d'une Coupe de France VTT offrira aux spectateurs une compétition riche et variée.

Le choix du Campus de Luminy, site universitaire d'Aix-Marseille aux portes du Parc National des Calanques, valorisera non seulement les épreuves sportives mais aussi la dimension écologique de la manifestation avec des actions de sensibilisation.

La couverture médiatique par les réseaux sociaux, les sites et les médias spécialisés dans cette discipline, la presse écrite permettront une visibilité à l'international de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans la continuité des grands événements sportifs auxquels elle a déjà participé, la Métropole détient aujourd'hui l'expérience et les atouts nécessaires pour accueillir cet événement de la meilleure manière afin de faire de cette compétition un franc succès et de lui assurer une grande visibilité à l'international.

La Métropole, avec la co-participation du Département, de la Région et de la Ville de Marseille, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation de la Coupe du Monde juniors VTT 2019 et de la Coupe de France VTT 2019 Open et Elite sur le Campus de Luminy à Marseille.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve du respect de la programmation et la stratégie budgétaire et financière 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il est proposé d'attribuer une subvention comme définie dans le tableau ci-dessous :

N°GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs OUI/NON
2019_00842	Stade Marseillais Université Club	Coupe du Monde juniors VTT 2019 et Coupe de France VTT 2019 Open et Elite	0 euros	113 200 euros	10 000 euros	10 000 euros	OUI
TOTAL						10 000 euros	

Il convient d'établir une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire qui doit permettre de verser l'aide financière.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération^o HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, les modalités de versement sont les suivantes :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe.
- le solde de 20% sur production, avant le 1^{er} novembre 2019, du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 avril 2019

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° CSGE 003-3397/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt métropolitains en matière d'équipements sportifs ;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;
- La délibération n° FAG 152-13/12/18 CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'association Stade Marseillais Université Club pour l'organisation de la Coupe du Monde juniors VTT 2019 et de la Coupe de France VTT 2019 Open et Elite sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association SMUC afin de soutenir l'organisation de la Coupe du Monde juniors VTT 2019 et de la Coupe de France VTT 2019 Open et Elite.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2019, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2019 de la Métropole, chapitre 65, fonction 30, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 01 avril 2019